

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON. PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés ; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.



ANNONCES :

Première insertion 10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc..... 3 centins par ligne

Four annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal
M. J. A. Langlais, libraire à St. Roch de Québec
ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : }
\$1 PAR AN }

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT }
\$1 PAR AN }

SOMMAIRE.

Revue de la Semaine : Extrait d'une circulaire de Mgr l'Archevêque de Québec, à l'occasion du Tribunal ecclésiastique de l'Archidiocèse de Québec; du "Comité de vigilance contre l'intempérance," étalé à Québec; Sa Grandeur recommande aussi l'établissement des cercles agricoles dans les paroisses.

—Les cercles agricoles: Témoignages favorables de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec, et de Mgr l'Evêque de Saint-Hyacinthe, touchant les cercles agricoles; approbation du programme et règlements du cercle agricole de St-Alexandre.—*Farmers Union of the County of Ottawa:* nouvelle association ayant pour principal directeur M. De Tréan de Cœli.—Inauguration du Cercle agricole de St-Georges de la Beauce.—Conférence agricole sous le patronage du Cercle agricole de St-Alexandre de Kamouraska, dimanche, le 5 mars courant.

Causerie Agricole : Les fumiers de bergerie doublés.—Puissance fertilisante des fumiers de ferme, si on a en la précaution de les soustraire à l'action des pluies et du soleil.

Correspondance : Moyens de favoriser l'industrie fromagère.

Sujets divers : La vache est une machine.—Soins à donner aux animaux.—Les choux pour les volailles.—Engrais liquide.—Puissance des engrais.

Choses et autres : Moyen de faire fortune en agriculture.—Altération du lait ou de la crème destinés à la fabrication du fromage et du beurre.—Progrès agricoles.

Recettes : Onguent pour guérir la gale des moutons.—Gargarisme adoucissant contre le chancre et les petites ulcères de la bouche et du gosier. Préparation de la gelée de viande pour les malades.

A nos abonnés retardataires.—Nos remerciements les plus sincères aux abonnés retardataires qui nous ont fait parvenir, il y a quelques semaines, le prix de leur abonnement à la Gazette des Campagnes. Parmi ceux là un nous faisait parvenir sept piastres et l'autre cinq piastres d'arrérages pour abonnement à la Gazette. Plus de deux cents abonnés sont dans le même cas, c'est à dire qu'ils nous doivent depuis cinq piastres et au-delà, pour arrérages. Si ces deux cents abonnés ne faisaient un devoir de nous payer ces arrérages d'ici à la fin du mois, nous recevrons au-delà de mille piastres: ce qui serait une bonne aubaine dont profiteraient ceux qui chaque année paient régulièrement leur souscription à la Gazette, par les améliorations que nous pourrions faire à notre journal. Pour peu que l'on y mette de la bonne volonté il serait possible à tous nos abonnés retardataires de s'acquitter de leurs dettes à l'égard de la Gazette, car ce n'est pas l'argent qui leur manque, puisque les produits agricoles se vendent à des prix élevés.

REVUE DE LA SEMAINE

Extraits d'une circulaire de Mgr l'Archevêque de Québec en date du 18 février 1882.

I

Le décret IX, du Sixième Concile de Québec (1878) de *foro ecclesiastico et de officialitatibus*, établit un tribunal ecclésiastique pour juger au fort extérieur les clercs constitués dans les ordres sacrés et les prêtres accusés de quelque faute. Voici la liste des membres de l'officialité établie dans l'archidiocèse de Québec, non-seulement pour juger les causes de première instance, mais celles qui viendront en appel des diocèses suffragants :

Officiel: Le Très-Révérend M. Cyrille E. Legaré, vicaire-général.

Assesseurs: Mgr J. D. Dziel, curé de Notre-Dame de Lévis; Le Révd M. Joseph Auclair, curé de la Basilique; Le Révd M. Elouard Bonneau chapelain des Sœurs de la Charité; Le Révd M. M. E. Méthot, Supérieur du Séminaire de Québec.

Promoteur: Le Révérend M. L. N. Bégin, directeur du Séminaire de Québec.

Vice promoteur: Le Révérend M. H. Têtu, aumônier de l'archevêché.

Chancelier: Le Révd M. C. A. Collet, secrétaire du archidiocèse.

Vice-chancelier: Le Révérend M. C. A. Marois, assistant-secrétaire de l'archidiocèse.

La procédure est réglée par une instruction de la S. C. des Evêques et Réguliers, en date du 11 juin 1880, obligatoire dans toute l'Eglise (Voir Acta S. Sedis, XIII. p. 324)

Celui qui se croira lésé par la sentence pourra en appeler au Saint Siège (a) dans les dix jours utiles, c'est à d. dans les 210 heures qui suivront le moment où la

(a) Dans les diocèses suffragants on peut en appeler au Métropolitain, mais dans l'archidiocèse c'est au Saint Siège qu'on appelle, parce que l'Archevêque est censé avoir jugé par son officialité.

sentence lui aura été intimé officiellement. Après ce terme, s'il n'y a pas eu appel, la sentence passe à l'état de chose jugée et doit être exécutée.

L'appel doit être signifié à l'official avant l'expiration de ces dix jours utiles. Il n'est pas nécessaire, mais il est bon que l'appelant se fasse donner un écrit attestant qu'il a appelé en temps utile.

II

Il a été formé à Québec, comme à Montréal, un comité de vigilance contre l'intempérance. J'en ai accepté la présidence honoraire et le patronage, parce qu'il m'a paru que ce comité, composé de personnes de toutes les dénominations religieuses, pouvait rendre de grands services. "Il a pour but de combattre le vice de l'intempérance en cherchant à réduire le nombre des hôtels, auberges et tavernes mal tenus et autres places où les boissons enivrantes se vendent employant pour cela les moyens légaux que lui offre la loi des licences de la Province de Québec." Cet extrait du programme du comité fait connaître le but que l'on propose et les moyens d'y arriver. La persuasion et les motifs religieux ont rarement prise sur ceux qui veulent s'enrichir aux dépens des malheureuses victimes de l'intempérance. Les lois les plus sages et les plus fortes deviennent inutiles si personne ne veille à leur exécution ou ne s'occupe de signaler les coupables à l'autorité qui peut reprimer les excès.

Il serait donc bien à désirer qu'il se formât dans chaque paroisse du diocèse un comité local qui pût faire rapport au comité central de Québec, de toutes les contraventions dont il aurait pu constater l'existence, afin que l'autorité compétente instruite à son tour, fût en état de faire mettre la loi à exécution.

C'est surtout dans la ville de Québec et dans les environs que je désire voir MM. les curés favoriser une organisation qui mettra fin sinon à tous les abus, du moins à un certain nombre de contravention à la loi.

Il serait bien désirable surtout que le nombre des licences fût diminué et qu'elles ne fussent accordées qu'à des personnes bien qualifiées selon la loi. Par sa composition elle-même le comité sera bien en état de connaître au juste toutes les circonstances de lieux et de personnes, et de mettre les autorités sur leurs gardes.

Quand un incendie menace un quartier, chacun s'empresse de porter secours dans la crainte que le feu ne vienne consumer sa maison; de même en doit-il être quand il s'agit d'opposer une digue à un mal aussi pernicieux que l'intempérance.

III

J'ai appris avec plaisir que dans bon nombre de paroisses on a établi des cercles agricoles. Comme c'est, à mon avis, un excellent moyen de faire faire des progrès à la bonne culture et par là-même d'empêcher l'émigration de nos compatriotes, je désire que MM. les curés en favorisent l'établissement par tous les moyens en leur pouvoir. C'est ainsi que tout en augmentant le bien être de leurs paroissiens, ils favoriseront indirectement mais efficacement la colonisation, cette œuvre patriotique et religieuse que nous devons avoir tout à cœur. Je recommande de nouveau cette dernière œuvre et désire que le mandement du ler

septembre 1880 soit lu avant la quête qui doit se faire au temps jugé le plus favorable.

† E. A. ARCH. DE QUÉBEC.

Les cercles agricoles.—Depuis quelques jours nous avons reçu plusieurs demandes de programme et règlements du Cercle agricole de St-Alexandre de Kamouraska. C'est assez dire que l'on songe sérieusement à établir de semblables associations dans la plupart de nos paroisses de la province de Québec.

Nous félicitons M. Gagnon d'avoir eu l'heureuse idée d'envoyer copie de ces programme et règlements à Nos Seigneurs les Evêques et à toutes les personnes qui par leur influence peuvent aider grandement à l'établissement et au succès des cercles agricoles. M. Gagnon a eu l'obligeance de nous envoyer plusieurs lettres d'adhésion qu'il a reçues: elles nous font espérer que l'appui nécessaire au maintien de semblables associations ne manquera pas.

Nous nous faisons un devoir de publier aujourd'hui les lettres de S. Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec, et de Mgr L. Z. Moreau, évêque de St-Hyacinthe, qui sont un puissant encouragement pour ceux qui s'occupent à favoriser ce mouvement religieux et patriotique à la fois.

Québec, 19 février 1882.

Alexandre Gagnon, écrivain, N. P., St-Alexandre.

Monsieur,

Dans votre lettre du 17 courant, vous me demandez de vouloir bien donner mon approbation au programme et règlements du Cercle agricole de St-Alexandre de Kamouraska, publié dans la *Gazette des Campagnes* du 16 courant. C'est à mon avis, un excellent modèle que les cercles agricoles établis dans d'autres paroisses feront bien de suivre.

La devise que vous avez adoptée: "Religion et patrie," résume parfaitement le bien que ces associations sont appelées à faire dans notre pays.

Aussi est-ce toujours avec un sentiment de joie que je lis sur les journaux les noms des paroisses où il s'établit de nouveaux cercles agricoles, et dans une circulaire qui va bientôt être adressée au Clergé, sur différents sujets, j'exhorte messieurs les curés à favoriser l'établissement de cercles agricoles.

Veillez féliciter de ma part les membres du cercle de St-Alexandre et leur dire que j'envoie ma meilleure bénédiction à cette société, à tous ses membres, à leurs familles et à la paroisse entière où se déploie un si beau zèle pour cette œuvre religieuse et patriotique.

† E. A. ARCH. DE QUÉBEC.

St-Hyacinthe, 21 février 1882.

Monsieur,

Je vous prie d'agréer mes meilleurs remerciements pour l'envoi des règlements du cercle agricole établi dans votre paroisse.

Tout ce qui tend à l'amélioration et à la prospérité intellectuelle, morale et matérielle de notre cher pays, reçoit nécessairement les encouragements et les bénédictions des premiers pasteurs de l'Eglise, qui s'intéressent particulièrement au bonheur du peuple. Votre patriotique association s'imposant cette belle mission, je ne puis que lui donner mes félicitations et l'exhorter inamoviblement à poursuivre son noble but.

Je lui souhaite spécialement succès dans sa croisade contre l'intempérance et le luxe, les deux vices rongeurs de notre Province.

Que de maux et de ruines de toute sorte seraient conjurés, si nous pouvions parvenir à arrêter ces deux torrents qui menacent de nous engoutir!

Avec mes souhaits les plus sincères de succès dans votre belle œuvre, je demeure avec estime votre dévoué et humble serviteur.

† L. Z. EV : DE ST HYACINTHE

Nous nous ferons toujours un devoir de signaler à l'attention de nos lecteurs l'établissement de nouveaux cercles agricoles et de leur faire part des progrès réalisés par chacun de ces cercles, dès qu'on nous mettra en moyen de le faire en nous faisant parvenir les renseignements voulus.

C'est ainsi que nous acceptons, avec le plus grand plaisir, l'offre de M. De Treau-de-Cœli, de la Pointe-à-Gatineau, qui a réussi à établir une association sous le titre de *Farmers Union of the County of Ottawa*, qui compte parmi ses membres les agronomes les plus distingués de ce comté le plus riche au point de vue agricole. Le 6 mars prochain, il y aura réunion de ce cercle agricole à *Townhall in Upper Chelsea*. Les sujets suivants y seront discutés: 1o. La meilleure méthode à adopter pour la culture du blé; 2o. La culture des pommes de terre comme récolte profitable; 3o. Les bases de l'union entre les cultivateurs et les avantages qu'ils peuvent en retirer.

Dès le début, cette association était composée uniquement de l'élément anglais; mais M. Treau-de-Cœli, par son extrême activité, a réussi à y intéresser ses compatriotes canadiens-français, et ils se sont empressés de se faire inscrire comme membres de cette société. Il espère qu'un plus grand nombre encore suivra cet exemple, et que par ce moyen nos compatriotes ne seront pas lents à acquérir la science qui leur est nécessaire pour se tenir au niveau du progrès agricole poursuivi avec le plus grand zèle par leurs confrères de nationalité étrangère.

Cercle agricole à St Georges, comté de Beauce.—Une lettre que nous recevons de A. G. Bussières, écrivain, N. P., Maire de St Georges, nous apprend que jeudi le 9 mars courant, on fera dans cette paroisse l'inauguration d'un cercle agricole. Une semblable association dans cette localité, voisine d'un centre important de colonisation, ne peut que produire un grand bien. Nous applaudissons à l'initiative prise par le Révd. M. B. Bernier, curé de St Georges, dans le but d'assurer dans sa paroisse l'existence d'un cercle agricole. M. le notaire Bussières et les notables de la paroisse se sont empressés de répondre au désir de leur curé. Le Révd. Père Lacasse, MM. A. E. Barnard, B. Lippons et le Dr N. E. Dionne assisteront à l'inauguration et prendront part à des conférences et causeries agricoles qui auront lieu dans le cours de la journée et dans la soirée. Nous aurions désiré répondre favorablement à l'invitation qui nous a été faite d'y assister, mais nos occupations nous retiennent ici. Nous acceptons l'offre de donner une conférence agricole dans le cours de juin prochain.

Cercle agricole de St-Alexandre de Kamouraska.—Dimanche soir, le 5 mars, nous donnerons une conférence agricole, sous le patronage de cette association.

CAUSERIE AGRICOLE

LES FUMIERS DE BERGERIE DOUBLÉS

Un personnage occupant en France le poste de ministre des finances disait un jour à ses collègues du gouvernement: "Faites moi de la bonne politique et je vous ferai, moi, de bonnes finances." On suivit ce sage conseil, et ses prévisions se réalisèrent comme par enchantement.

Eh bien, par analogie, nous pouvons tenir le même langage à l'agriculture. Commençons par faire du bon fumier, et nous arriverons aux grandes récoltes, les seules qui paient avec bénéfices les frais qu'elles ont nécessités.

Mais de même qu'il y a fagots et fagots, de même il y a fumier et fumier, et dans sa confection quotidienne il existe des moyens indispensables à employer pour lui conserver sa valeur fertilisante. Le fâcheux, c'est que par insouciance ou autrement, on néglige parfois ce principal agent de l'agriculture, qui pourtant est à la production du sol ce que le charbon ou le bois est à la locomotive, le pain à notre alimentation.

Ajoutons que si les procédés ordinaires de manipulation et de mise en tas des fumiers sont fort connus, la science agricole, qui nous a rendu tant de services et qui promet de nous en rendre encore, nous a indiqué depuis longtemps certains principes de conservation d'où il est imprudent de s'écarter, et qu'il est utile de rappeler souvent à l'attention des cultivateurs.

Règle générale: le lavage des fumiers par les eaux pluviales leur fait perdre la meilleure partie des matières multiples qui entrent dans leur composition normale. Si donc on pouvait toujours échapper à ce grave inconvénient, ce serait déjà un avantage. Pour les fumiers d'étables, de deux choses l'une: ou il faut laisser les bêtes à cornes sur les déjections, système inadmissible, car on serait obligé de construire de vastes hangars à fumiers dans lesquels se tiendraient ces animaux: ce qui serait trop dispendieux. Quant aux moutons, au contraire, rien n'est plus facile que d'éviter ces lavages en laissant les litières s'accumuler sous les animaux; et avec les précautions qui nous sont signalées dans le *Journal d'agriculture progressive*, par M. Magne, on peut impunément n'enlever les fumiers que deux ou trois fois pendant le temps de la stabulation sans que le troupeau en souffre le moins du monde; pourvu que l'air circule librement dans les bergeries et puisse s'y renouveler sans cesse. Voici ce qu'enseigne cet agronome, qui cependant a eu des contradicteurs, quant à cette manière d'opérer pour ce qui concerne le fumier des moutons:

"Chaque semaine, et plus souvent au moment de l'agnelage, on répand sur le fumier un composé de phosphate de chaux, de plâtre et d'argile brûlée, dans la proportion de deux dixièmes pour chacune des deux premières substances et de six dixièmes pour la dernière. L'effet de ces matières essentiellement désinfectantes, tient du prodige.

Nous savons tous combien sont piquants aux yeux et à la gorge les gaz qui se volatilisent au moment de l'enlevage des fumiers d'une bergerie, surtout lorsqu'on ne la vide qu'après plusieurs mois d'habitation

par le troupeau. Eh bien, ces émanations alcalines et pénétrantes disparaissent complètement en employant le simple moyen que nous venons d'indiquer; elles restent alors dans le fumier, au grand profit des plantes dont elles favorisent la plus active végétation. Et comme ces gaz contiennent eux mêmes les principaux éléments de fertilité, ce n'est peut-être pas exagérer de dire qu'en les obligeant de rester à l'état latent on double la valeur de l'engrais.

« En outre, quelle que soit la chaleur de la saison, le troupeau n'est jamais dans cette atmosphère nauséabonde que provoquent ses déjections, et pour peu qu'on ne soit pas avare de la litière, qu'on en mette en abondance dans la bergerie, l'air de la bergerie est aussi sain que si le troupeau était en parcage.

« C'est évidemment tout à fait contre nature que de laisser sur son fumier une agglomération d'animaux quelconques, moutons ou autres: si donc l'on veut éviter les maladies inséparables d'une situation aussi anormale, il n'y a pas à hésiter à faire quelques sacrifices pour les y soustraire.

« Certains grands éleveurs de moutons en Angleterre, grâce à ces soins plus minutieux que dispensent dieux, ont conservé en parfaite santé, un troupeau même de six cents têtes. Et pourtant quelques uns de ces nombreux troupeaux étaient de la race South-down, celle qui préfère le plus grand air et la lumière.

« Remarquez, du reste, combien l'on augmente la quantité des fumiers par ce procédé, et combien l'on est largement indemnisé d'une légère avance. Les diverses substances dont nous venons de parler finissent par faire un très gros volume de toutes choses favorables à la nutrition des plantes, et comme elles sont bientôt imprégnées des matières animales au milieu desquelles on les place, elles s'enaturent, y trouvent des réactifs naturels les aidant à devenir assimilables, et retournent au sol qu'elles enrichissent des minéraux les plus propres à la végétation. Ce sont en réalité de véritables engrais chimiques ajoutés au fumier, qui reprennent leur rôle après avoir servi de désinfectant, et constituent alors un ensemble qui satisfait au *desideratum* proclamé par la science touchant les engrais les plus complets.

« En effet, sans vouloir aller sur les brisées de nos savants, puisqu'ils déclarent que les principaux éléments de nutrition des végétaux sont: la chaux, le phosphate de chaux, la potasse et l'azote, nous ne faisons que suivre cette donnée dans l'addition des substances dont nous indiquons la formule. Ainsi le plâtre représente la chaux ou le calcaire sous sa forme la plus assimilable; le phosphate de chaux naturel est rendu presque à l'état acide par son contact prolongé avec les déjections; la potasse est contenue dans l'argile calcinée jusqu'au rouge par l'incinération des broussailles qui servent à la fabriquer, sans compter que bien des argiles contiennent elles-mêmes de la potasse; enfin, l'azote du fumier n'est pas augmenté, il est vrai, mais il ne s'en fait plus de déperdition, et c'est gagner que de ne pas perdre un agent aussi utile et qui nous échappe si facilement.

« Quant à la question d'argent, toujours essentielle à connaître avant d'accepter une innovation, fut-elle des plus séduisantes, elle est tout à l'avantage du mélange, puisque sur une quantité de mille livres dans la pro-

portion que nous avons indiquée en commençant, c'est tout au plus si la dépense atteint deux piastres.

« Or, les litières, même en pailles, représentent au moins le double de cette somme. On voit tout de suite, par ce simple rapprochement, que, loin d'augmenter le prix de revient du fumier, l'addition du mélange, qui sert aussi de litière, tend au contraire à l'abaissier d'une manière assez notable, eu égard au poids dont on le gratifie, et qu'au total c'est une économie réelle: c'est donner une lentille pour une fève.

« Maintenant on nous demandera combien du mélange en question doit entrer dans la bergerie, afin d'y remplir les deux offices que nous lui attribuons. Ceux qui en ont fait l'essai, se sont parfaitement trouvés de le porter un quart environ de la masse totale dans laquelle nous l'incorporons, mais nous pensons qu'on ne risquerait rien à forcer encore cette proportion.

« On reproche quelquefois au fumier de mouton d'être un peu léger, de soulever la terre où on l'enfouit, et d'être d'une décomposition plus lente qu'il ne faudrait dans certaines cultures, celles, par exemple, des plantes qui n'occupent la terre que pendant quelques mois. Eh bien, on pare à ces inconvénients en employant la méthode que nous venons d'indiquer. Les litières deviennent nécessairement plus lourdes et plus compactes, associées qu'elles sont à des substances minérales; et que ces mêmes substances leur ont conservées intégralement, rendent l'engrais immédiatement assimilables au moins pour ses atomes les plus volatils: le surplus vient ensuite alimenter la végétation au fur et à mesure de ses besoins.

« Nous avons bien des fois consulté des betteraves et des pommes de terre touchant cette question importante; et la réponse invariable des feuilles, des fanes, des racines et des tubercules, comparée à celle des mêmes plantes plantées dans des conditions identiques moins l'addition des minéraux, nous a toujours indiqué leur préférence.

On pourrait essayer de ce moyen, sur une petite échelle, avec les matières minérales à notre disposition.

Ainsi, sans mépriser les expériences des chimistes, sans critiquer les engrais à dose homéopathique, dont nous avons constaté parfois les effets surprenants mais peu durables, nous croyons que le rôle du fumier n'est pas fini, et qu'en empruntant à la science ses secrets les plus pratiques, aux conditions les moins onéreuses, nous réhabiliterons l'antique réputation du bon fumier de bergerie, qui est le nerf de l'agriculture comme l'or est le nerf de la guerre.

Pour se faire une idée à peu près exacte de la puissance fertilisante du fumier de ferme, on devrait le soustraire d'abord à toutes les causes de détérioration, et, en premier lieu, l'abriter contre la pluie et le soleil. Des litières qui ont baigné dans la fosse à purin ou qui ont été exposées pendant plusieurs mois aux injures du temps, n'ont réellement plus de fumier de ferme que le nom; elles en ont perdu les propriétés principales. Le fumier de ferme ne conserve sa richesse et son énergie qu'à la condition d'échapper aux influences appauvrissantes dont nous venons de parler, et il n'échappe à ces influences que s'il est couvert.

Il suit de là nécessairement que les meilleurs fumiers sont : 1o. ceux qui restent dans les étables et écuries le plus longtemps possible; 2o. le fumier de cave; 3o. ceux qu'on place sous des hangars; 4o. ceux que l'on dispose en forme de toit; 5o. ceux que l'on recouvre de terre; 6o. ceux que l'on enterre de suite dans les champs.

Il y a des pays où l'on ne sort les fumiers des étables ou écuries que tous les trois mois et même tous les six mois. Il est vrai qu'on y fait litière aux bêtes avec de la litière et que ce long séjour favorise la décomposition des plantes cori: ces en question: mais ce qui n'est pas moins vrai, c'est que ce vieux fumier, bien arrosé, bien piétiné est bien supérieur à celui qui, dans les mêmes pays, ne reste que huit ou quinze jours sous les animaux — Nous signalons un fait, rien du plus; nous ne prétendons pas qu'on doive laisser le fumier s'accumuler sous les animaux jusqu'à ce que la tête de ceux-ci arrive à toucher le plancher.

Les fumiers de cave jouissent, comme les précédents, d'une grande réputation. Dans plusieurs de nos fermes, on a établi avec le plus grand succès des caves à fumiers sous les étables ou écuries. Les journaux nous signalent l'exemple de M. Bonni Doyon, de St Joseph de la Beauce, dont le plan de construction mérite d'être connu et imité:

« La cave est sous l'étable, cela va sans dire, mais au lieu d'avoir une trappe pour y jeter le fumier, elle a un autre système bien supérieur et très simple.

« Une trappe à deux incrustations. D'abord, on doit passer ou traîner le fumier jusqu'à la trappe, pour le jeter dans la cave; et ensuite, il faut descendre dans la cave pour l'étendre de nouveau. M. Doyon évite cette double besogne.

« Le passage derrière les animaux est élevé de quelques pouces et repose sur des solivaux légers piqués dans les grosses poutres des madriers fixes du passage au moyen de couplets comme ceux d'une trappe de cave. Ces couplets permettent de replier ces madriers du passage du milieu, et en les repliant ainsi, on a un espace suffisant pour y passer le fumier et le jeter en bas dans la cave. Ce n'est que le quart de la besogne: car le fumier se trouve tout près de cet espace.

« Avec cet arrangement, le passage du milieu est toujours sec et propre. La chose est toute simple. En levant et retournant ces madriers, on a derrière chaque animal un trou suffisant pour se débarrasser du fumier. Pour les chevaux, le passage du milieu peut être un peu plus exhaussé que pour les vaches.

« Après avoir nettoyé l'étable, on remet les madriers à leur place: ils occupent, cela va sans dire, dans le sens de la largeur, une position inclinée, pour la commodité des animaux.

« M. Doyon a un ventilateur pour la cave à fumier. Cela est indispensable. »

Les fumiers que l'on dispose en forme de toit à deux ou quatre pans ne sont point lessivés par les pluies et sont certainement préférables à ceux dans lesquels filtrent les eaux pluviales.

En plusieurs endroits, il est d'usage de recouvrir le fumier d'une forte couche de terre battue, et il n'est pas rare, en Belgique surtout, de voir les cultivateurs prendre de la boue et en crépir avec soin les quatre

faces latérales de ces fumiers. Ils ne prendraient pas vraisemblablement pas cette peine s'il n'y avait aucun avantage à la prendre.

Enfin la pratique très-répandue qui consiste à envelopper les fumiers et à les conduire aux champs et à les entourer par un labourage, n'est, au bout du compte, qu'une des formes des fumiers couverts. Cet usage n'est point parfait, mais il vaut mieux qu'une mise en tas négligé ou que l'abandon des litières dans les mares de purin. Le fumier enterré par un labourage préparatoire produit, en définitive, de bons effets.

De tout ce que précède, il résulte que les fumiers de ferme par excellence sont ceux que l'on recouvre d'une manière quelconque, et que ce sont précisément ceux-là qui ne figurent point dans les cultures comparatives. On prend ceux qui ont été lessivés, qui ont perdu la meilleure partie de leurs sels, et on vous dit: voilà l'engrais le plus complet. — Il est temps de revenir de cette erreur.

Correspondance

M. le Rédacteur,

L'industrie fromagère qui prend des proportions de plus en plus grandes dans notre province, mérite certainement une considération bien particulière et bien raisonnée. Il y a beaucoup à faire dans cette industrie; je peux dire tout est à faire. L'élan est donné, c'est vrai, mais il faut le diriger. Quelques hommes d'énergie ont bien compris l'importance de cette industrie et ont pris l'initiative il y a de cela à peine 4 ou 5 ans. Aujourd'hui je suis heureux de constater que le bon exemple est suivi par beaucoup de paroisses de notre belle province.

Je crois, M. le Rédacteur, que plus d'une paroisse retire au-delà de 40 à 60,000 piastres par le produit seul du lait de ses vaches dans une seule saison. Ce résultat n'est-il pas un succès? L'émulation donnée est déjà une grande chose; l'exemple, vous le savez, est le meilleur prédicateur; honneur donc à ces hommes d'initiative!

Mais il ne suffit pas de faire du fromage, il faut le bien faire, afin de tenir notre renommée à sa hauteur; vous le savez le marché anglais nous est favorable et il faut le conserver.

Deux causes nous conserveront ce marché, le bon fromage, c'est-à-dire bien fait, et le bon lait, c'est-à-dire le lait pur et bien conservé fourni par les patrons des fromageries.

La première cause dépend entièrement des fromagers et j'aimerais, monsieur le rédacteur, que cet art fut plus connu, c'est-à-dire plus étudié par ceux qui s'y livrent. Le fromager capable et qui connaît bien sa position, est responsable de tout le mal qui peut arriver dans son arrondissement respectif. La tâche du fromager est double: c'est de bien savoir faire le fromage d'abord, chose ignorée par un trop grand nombre de fromagers qui ne font le fromage que machinalement, sans raisonner ses différentes opérations. De plus c'est d'enseigner aux cultivateurs la manière de traiter leur troupeau de vaches et cela suivant la localité. Cette dernière suggestion n'est pas sans importance, puisque le fromager trouverait son profit dans une plus grande quantité de lait, et que les troupeaux de vaches s'amélioreraient.

Je souhaiterais donc, monsieur le rédacteur, que la chose fut comprise de tous vos lecteurs, fromagers ou patrons, et que chaque fromagerie de la province fût, sous les soins d'hommes connaissant l'art de faire du fromage de première qualité.

Vu cette lacune et cela à notre détriment, il serait sage et à propos que le Conseil d'agriculture prit la chose en considération, et je ne doute pas que les hommes qui en font partie, trouveraient les moyens d'y remédier. Ce serait faire le bien général de la province, car cette industrie devrait être à l'heure qu'il est pour ainsi dire dans nos coutumes; notre sol et notre position s'y prêtent bien.

Je me contenterai, monsieur le Rédacteur, de ces quelques remarques, espérant avoir le plaisir de les continuer sous peu de jours.

Votre, etc.,

Ls. A. LAFORCE.

La vache est une machine.

Oui, sous bien des points de vue, pour le cultivateur la vache est une machine; une machine très délicate et admirablement construite pour l'ouvrage qu'elle doit faire, le changement de sa nourriture en lait, matière avec laquelle on fera le beurre et le fromage.

Faire fonctionner cette machine avec le plus grand avantage, c'est là la grande question.

Que diriez vous d'un homme qui ayant besoin d'une machine à vapeur, irait acheter la première qu'il trouverait au premier coin de rue, sans s'informer de ceux qui l'ont fabriquée et de son fonctionnement, et la mettrait de suite en opération, sans s'être renseigné sur la qualité du charbon à employer, de l'huile et de l'eau nécessaire? Ou bien encore que diriez-vous de celui qui laisserait une telle machine au milieu des champs, exposée à toutes les intempéries, ou bien sous quelque mauvais abri à demi fermé. Cette machine, diriez-vous, ne durera pas longtemps. Voilà précisément ce que font nombre de nos cultivateurs.

Commençons par l'eau; je ne crois pas que l'on donne la moitié assez d'attention pour fournir l'eau aux vaches, soit pour la qualité, soit pour la quantité. Soyez bien convaincus qu'il est de la plus haute importance de donner aux vaches une provision d'eau claire, pure, et de bonne qualité.

Le sel est aussi de nécessité pour une vache; si vous le retranchez, le lait diminuera; c'est même une question de savoir si le sel n'a pas une influence notable sur la qualité du lait.

Quant à la nourriture, si vous donnez des racines à vos vaches, offrez les leur toujours dans un état de propreté parfaite. L'alimentation doit être assez abondante pour tenir vos bêtes vives, gaies et fortes. Les repas doivent être donnés toujours à la même heure.

Dans de telles conditions les vaches sont de véritables mines. — *Le Nord*

Soins à donner aux jeunes animaux.

Voici le temps arrivé où il faut redoubler de soins à l'égard des jeunes animaux. On doit surtout leur accorder la plus sérieuse attention lorsqu'ils sont séparés et privés du lait de leurs mères, cette nourriture étant la plus appropriée à leur accroissement et à leur santé. Le soin de l'homme doit remplacer l'instinct naturel de ces jeunes animaux.

Le jeune animal doit être bien nourri, et sa nourriture doit être bien choisie et appropriée à ses besoins. Ces soins doivent être donnés avec discernement. Si la nourriture n'est pas celle qu'il convient de lui donner, elle serait insuffisante fut-elle offerte en grande quantité au jeune animal. En effet l'excès de quantité serait une sérieuse erreur, cette nourriture fut-elle la meilleure, n'étant pas adaptée au besoin du jeune animal. Nous ne pouvons indiquer ici quelle nourriture il convient de leur donner. Qu'il nous suffise de dire qu'un jeune animal n'atteindra pas les qualités désirables si on le pousse trop à la graisse; ce qu'il lui faut ce sont des muscles et des os qui ne profiteront pas si on amène ce jeune animal à l'état de graisse.

On ne doit donner la nourriture aux jeunes animaux qu'en petite quantité et souvent, on l'augmentant

graduellement, suivant qu'on la leur croit profitable. L'eau leur est essentiellement nécessaire; non-seulement il faut que cette eau leur soit donnée en abondance, mais il faut qu'elle soit pure. Les soigner à des heures régulières est de première importance. Les animaux ne ruissent pas, mais ils ont souci de l'heure de leurs repas, et pour peu que l'on retarde à les leur donner, ils se débattent et se tourmentent, et ces tourments leur sont nuisibles.

Les moutons et les cochons sont ceux qui s'agitent le plus si on ne les soigne pas à des heures régulières; et des moutons qui ont été ainsi négligés pendant tout un hiver ne profitent aucunement, quoique leur ayant donné autant de nourriture qu'aux moutons qui ont été soignés à des heures fixes et ont obtenu chacun une pesanteur de vingt livres de plus que les premiers. Les habitudes et les exigences de chaque animal devraient être surveillées, car parmi ces jeunes animaux il s'en trouve que la faiblesse et la timidité empêche de prendre autant de nourriture que ceux qui sont plus forts et plus vigoureux: dans ce cas, il convient de les séparer.

Les choux pour les volailles.

Il est très-avantageux de donner aux volailles de la nourriture en vert. La chose est bien facile l'été, mais que faire en hiver?

Une méthode peu coûteuse et pratique est la suivante: Prenez toutes les feuilles de choux qui ne peuvent servir à la cuisine; étendez les par couche que vous recouvrez d'un peu de sel grossier et mettez-les dans un tonneau, gardé net; pressez-les fortement, et après avoir bien fermé le tonneau, laissez-les fermenter. De cette manière vous êtes certain d'avoir, durant tout l'hiver une provision de choux bien conservés, qui fourniront à vos volailles une nourriture des plus succulente. On peut aussi donner les feuilles de choux crues. Les poules les mangent avec le plus grand plaisir et s'en engraisent prodigieusement vite. Non seulement cet aliment les tient en bonne santé durant l'hiver, mais encore il est de nature à hâter leur ponte. — *J. B. — Le Nord.*

Engrais liquide.

Les engrais sont la vie d'un jardin, sans engrais il faut renoncer à toute culture. Pour la culture des fleurs, l'engrais indispensable c'est le terreau; les fumiers enlevés des couches, les engrais liquides, viennent suppléer à la richesse du sol qui manque, ou à l'épuisement des arrosements.

Voici la composition d'un engrais liquide donnée par l'*Horticulteur praticien*:

« Dans un tonneau, dans un réservoir quelconque, mettez du fumier d'étable, celui du poulailler, du pigeonnier, des os pulvérisés, ou du moins quelques uns de ces engrais; ajoutez de l'eau six fois le même volume; laissez fermenter quelques jours au soleil.

« Quand vous voudrez arroser, ajoutez de l'eau dans la proportion convenable; selon les plantes que vous arrosez et la force de leur végétation; doublez ou triplez le volume; arrosez dès le début de la végétation, puis de temps à autre. »

Puissance des engrais

Souvent il nous arrive de lire dans les journaux qu'un certain cultivateur a cultivé plusieurs cents minots de légumes sur un espace de terrain très-limité; qu'un autre a récolté des betteraves d'une grosseur prodigieuse, etc. Mais ce que l'on ne dit pas, c'est la quantité d'engrais employée pour en arriver à ce résultat et que's sont les travaux préliminaires qui ont été exécutés.

Ces rendements extraordinaires, annoncés par les journaux, pourront donner à quelques cultivateurs l'idée qu'une ferme de quelques arpents pourrait bien les rendre millionnaires! Mais, arrêtons un peu, n'alions pas si vite, et disons, pour que des illusions mal fondées ne nous fassent pas faire fausse route, que si ces quelques arpents bien cultivés peuvent arriver à donner ces résultats, une grande quantité de terre mal dirigée ruinera un aussi grand nombre de cultivateurs qui s'obstinent à ne faire que de la culture routinière.

On dira au cultivateur qui a obtenu une abondante récolte de légumes sur un terrain très-limité: "Vous avez mis une énorme quantité d'engrais, peut être pour \$50."—C'est probable, répondra le cultivateur, j'en ai peut-être mis plus. Malgré ce'a, je pourrais assurer que j'ai été plus économe que vous qui avez mis dans un de vos champs, de même dimension, que vous avez consacré à la culture des légumes, pour \$10 d'engrais. Seulement vos betteraves, par exemple, au lieu de peser dix livres pièce, n'ont pesé qu'une ou deux livres pièce. Et cependant il vous a fallu autant de temps pour labourer votre champ, les sarclages ont été aussi considérables, la plantation aussi dispendieuse, et l'arrachage le même. Tout vous a coûté aussi cher qu'à moi, et le produit de votre champ a été quatre fois moindre.

Choses et autres.

Moyen de faire fortune en agriculture.—Nous lisons ces jours derniers, dans un journal d'agriculture, un long article nous indiquant les moyens de faire fortune en agriculture, et le résumé se trouvait dans une réponse (on ne peut plus trivialement expressive) que faisait à une grande dame un cultivateur à la question sur son procédé pour élever une grosse famille avec peu de biens qu'il augmentait encore.—"Ah! madame, lui dit ce cultivateur, c'est que chez nous personne ne va au cabaret; tout le monde de la maison travaille jusqu'aux plus petits enfants, suivant leurs forces et leurs capacités; tout le monde travaille, et, sauf votre respect, nous faisons tous sur notre fumier, et nous ne pardons rien."

On nous pardonnera de citer cette anecdote malséante, mais elle désigne d'une manière si énergique les besoins de l'agriculture pour mener à la fortune: le travail, l'économie et l'obligation de ne rien perdre, que nous ne craignons pas d'en faire mention. D'ailleurs, on le sait, les plantes, si brillantes et si parfumées, ne vivent pas d'aromates. N'est-ce pas une chose admirable que la Providence, avec les résidus les plus repoussants, produit les objets les plus utiles et les plus ravissants. Que des fortunes s'en vont dans les ruisseaux et les rivières! Les Chinois se gardent bien de cette prodigalité; ils tiraient de notre simplicité et de notre ignorance sur la valeur des engrais propres à fertiliser la terre.

Adulteration du lait et de la crème destinés à la fabrication du fromage et du beurre.—Une loi doit être présentée dans l'Etat de New York, à l'effet de considérer comme coupable de délit toute personne qui s'étant engagé à fournir du lait ou de la crème à une fromagerie ou beurrerie située dans l'Etat de New-York, mettra de l'eau dans tel lait ou adultera la crème de quelque manière que ce soit. Toute personne étant trouvée

coupable encourra une amende de pas moins de cinquante piastres ou plus de deux cents piastres, ou par l'emprisonnement dans la prison du district pour l'espace de pas moins de trente-jours ou plus de quatre-vingt six-jours, ou l'amende et l'emprisonnement à la fois pour chaque semblable délit.

Cette loi quoique sévère est d'une absolue nécessité tout aussi bien dans l'intérêt du cultivateur que celui du fabricant, et nous voudrions la voir établie à l'égard des fromageries et beurreries de notre Province. A part cette adulteration du lait et du fromage il est une autre cause qui nuit considérablement à la bonne qualité du beurre et du fromage, c'est celle de porter à la fromagerie ou beurrerie du lait provenant de vaches malades ou souffrant d'une indisposition temporaire. La perte de quelques gallons de lait que l'on pourrait autrement disposer en le donnant aux cochons, n'est rien quand on sait que par cette précaution on ne pourrait nuire à la qualité du fromage fabriqué et que par là la fromagerie conserverait sa bonne réputation d'offrir sur les marchés un fromage de première qualité.

Inutile de dire que toutes les précautions de propreté doivent être prises aussi bien à la ferme qu'à la fromagerie, principalement au moment de traire les vaches. Il faut faire en sorte que les vaches aient constamment de l'eau en abondance et qu'elle soit claire.

On nous informe que quelques cultivateurs qui s'étaient engagés à fournir à une fromagerie le lait de leurs vaches, avaient la précaution de diviser le lait de chaque vache, et cela matin et soir, se réservant pour eux-mêmes les dernières pintes de lait obtenues de chaque vache, considérant ce lait comme étant le plus riche et le plus avantageux pour faire la provision de beurre requise pour le besoin de la famille. Nous avons peine à croire à une semblable supercherie. Eut-elle lieu, ce serait engager sa conscience et nuire considérablement à la bonne réputation de la fromagerie ou beurrerie, et par ce moyen on perdrait des piastres sous prétexte d'économiser des sous. Nécessairement la vente du fromage ne sera avantageuse que si dans la fromagerie que l'on encourage on y fabrique un fromage de première qualité. Dès qu'une telle fromagerie aura acquis une bonne réputation, les acheteurs ne se feront pas attendre, même avec l'offre de 1 à 2 cts par livre de plus qu'ailleurs.

Progrès agricoles.—L'Amérique déploie pour le développement des progrès agricoles une activité qui doit nous tenir en éveil. Le neuvième congrès de l'Association nationale pour la production du beurre, du fromage et des œufs, vient de se tenir près des Rapides de Cèdre. Une exposition était annexée au congrès; la section des beurres renfermait 75,000 livres de produits d'excellente qualité; l'exhibition des fromages était aussi importante et comprenait en outre de nombreux appareils de fabrication.

Nous remarquons parmi les questions traitées au congrès l'attention particulière que l'Amérique apporte à faire exécuter les lois contre les adulterations du beurre. Un comité chargé d'étudier les meilleures mesures à prendre a été nommé et une souscription qui a réuni plusieurs centaines de piastres a été ouverte pour subvenir aux dépenses qui pourraient être occasionnées par les études.

Bien que notre industrie fromagère et beurrerie fasse de remarquables progrès, l'insuffisance de notre fabrication fromagère éclate tous les ans dans la statistique de nos importations. Aussi, le Hollande seule a exporté, en 1879, pour 61 millions de beurre et pour 10 millions de fromage. Dans le seul mois d'octobre dernier, la Suisse nous a envoyé 6 millions de livres de fromages, et 575,000 pintes de lait. L'Amérique, qui s'applique depuis peu à cette industrie, obtient, comme on vient de le voir, de bons résultats. Depuis deux ans, elle importe en Angleterre et en France des quantités toujours croissantes de beurres et de fromages; ses laiteries sont largement organisées comme ses fermes et pourvues d'un outillage qui opère avec précision et économie.—*Le Quotidien.*

RECETTES

Onguent pour guérir la gale des moutons.

Pour douze moutons, prenez: Une livre de tabac en carotte, une livre de poudre à tirer, une demi-livre de fleur de soufre, six bouteilles de vinaigre, deux bouteilles d'urine, deux bonnes poignées de sel, et mettez le tout infuser pendant vingt-quatre

heures. Faites bouillir quelques minutes, en employez chaud, de manière à ce que la main puisse supporter la chaleur. Laissez les moutons trois jours sous l'influence de cet onguent; après, vous les savonnez avec du savon. Cette pommade n'a jamais manqué son effet.

Gargarisme adoucissant contre le chancre et les petites ulcères de la bouche et du gosier

Prenez six lignes grasses. Faites-les bouillir dans une chopine de lait, et une demiard d'eau commune, que vous réduirez en tout à une chopine, pour un gargarisme, dont on se servira plusieurs fois le jour. On peut y ajouter un gros de miel; si l'ulcère était trop enflammée.

Préparation de la gelée de viande pour les malades.

La difficulté qu'on a de se procurer de la gelée de viande souvent ordonnée pour les malades nous fait indiquer ici les substances qu'il faut employer pour obtenir ce procédé. Nous publions le mode d'opérer tel que signalé dans le *Moniteur des Villes et des Campagnes*, pensant rendre service à nos lecteurs :

"On prend la moitié d'un poulet jeune et maigre, sept à huit onces de jarret de veau, 3 demiards d'eau; on met la viande dans un pot de terre vernissé, on ajoute l'eau et on chauffe convenablement pour écumer; on sale ensuite et on ajoute des légumes: une carotte, un navet, un panais, deux poireaux, la moitié d'un oignon brûlé. On fait ensuite bouillir à une très-douce chaleur et sur des cendres chaudes, conduisant l'opération de manière à ce que la coction se fasse en huit heures, et que le liquide soit réduit à dix-huit onces: on passe alors au tamis fin; on place la liqueur passée dans de petits vases, des tasses à café, et on la porte dans un endroit frais. Au bout de quelques heures de repos, on a une gelée bien ferme, bien consistante, qui a une saveur très-agréable.

Ouvrier-Typographe demandé

Un ouvrier-typographe connaissant parfaitement le fonctionnement des presses à cylindre trouverait de l'emploi au Bureau de la *Gazette des Campagnes*. La lettre d'application devra être accompagnée de bonnes recommandations.

S'adresser à

FIRMIN H. PROULX,
Ste-Anne de la Pocatière.

AVIS

La Compagnie "Agricole Manufacturière" de Témiscouata demandera un acte d'incorporation à la prochaine Session de la Législature de Québec.
2 Février 1882.

NOTICE.

The Temiscouata Agricultural and Manufacturing Company will apply for an act of incorporation to the next Session of the Quebec Legislature.
Quebec, 2nd February 1882.

INSTRUMENTS AGRICOLES A VENDRE.

Charrues de différents modèles et de différents prix.
Trains auxquels on peut attacher toutes sortes de charrues-cultivateurs et des arrache-patates.
Herse circulaires faisant deux fois plus d'ouvrage que les autres.
Herse en fer, en trois et quatre sections.
Semoir Vessot, avec herse, rouleau et appareils pour semer la graine de mil.
Cultivateurs à un ou deux chevaux, ainsi que sarcelours pour jardins, et leurs accessoires.
Faucheuses, les célèbres "Toronto" de Whiteley.

Moissonneuses, "Toronto," de Whiteley, Fanseuses, à un cheval.

Barrattes, de Blanchard.—Manipulateur mécanique pour travailler le beurre.

Arrache souche.—Cribles ordinaires.—Cribles pour séparer toutes espèces de grains.

Semoirs à graines de jardin.—Charrettes à foin.—Tombeaux écossais.—Camion de Magasin.—Brouettes.—Houe ou pelle à cheval.—Laveuses de toutes espèces.—Tondeuse.—Presse à foin, etc., etc.

Assortiment complet de pièces extra à la disposition de ceux qui ont des réparations à faire à leurs machines.

Catalogues envoyés gratis.

S'adresser à

CHS. T. COTÉ & CIE.,
30, rue St-Paul, et 32 rue St-André, Québec.

GRANDE RÉDUCTION!

VENTE SANS RESERVE!!

RABAIS EXTRAORDINAIRE!!!

Le sousigné, ayant décidé de faire de grandes améliorations dans son magasin durant l'hiver, profite du temps d'affaires d'automne pour offrir son immense fonds de commerce à une réduction considérable, pour ne pas dire sans exemple et qui défie toute compétition.

C'est une occasion favorable pour les messieurs du clergé et les communautés religieuses qui désirent fonder des bibliothèques paroissiales, ou pour faire leur approvisionnement d'hiver. Je viens leur offrir tous les articles nécessaires à une fabrique :

Vins de messe, Cierges, Encens, Registres, Ostensoirs, Calices, Ciboirs, Encensoirs, Burettes, etc., etc., etc. Ainsi que toutes sortes de Bouquets pour autels, Papiers pour fleurs artificielles, Feuilles de toutes sortes, Apprêts pour fleurs.

MM. les marchands et MM. les commissaires d'Écoles sont aussi invités à profiter de ce rabais exceptionnel et à venir faire chez moi leur achat d'automne. Ils trouveront dans ma librairie tout ce qu'ils pourraient trouver dans n'importe quelle maison de commerce du même genre, avec l'assurance de payer à bien meilleur marché, spécialement pour les articles suivants: Classiques français et anglais, Papeterie de toutes sortes, Livres blancs pour la comptabilité, Fournitures de Bureau, Enveloppes, etc.

UN ESCOMPTÉ DE 10 POUR 100

sera accordé en sus de la réduction générale sur tout achat fait au comptant.

J.-A. LANGLAIS, libraire,
177 rue St-Joseph, St-Roch, Québec.

AVIS AUX ACHETEURS.

Pour trouver n'importe quel article

A BON MARCHÉ

EN FAIT DE

MARCHANDISES SÈCHES

ALLEZ A LA

MAISON JACQUES CARTIER

LE

MAGASIN DU BON MARCHÉ

Vous serez toujours servis avec un seul prix.

H. GAGNON & CIE.,
No. 58, Rue de la Couronne, St-Roch, Québec.